

ETAT D'AVANCEMENT

Plan Local de Mobilité Durable



Le premier rendez-vous de l'Atelier Mobilité a eu lieu le 30 juin dernier. Il a confirmé des attentes fortes pour disposer d'aménagements sécurisant les déplacements et améliorant les liaisons piétonnes et cyclables entre les différents quartiers et le centre bourg.



Habitants et référents de quartier en réunion avec le bureau d'études ID Cité

Les principaux points abordés ont été : des vitesses excessives sur de nombreuses routes, la congestion et des «shunts» aux heures de pointe liés pour partie aux carrefours à feux de la D888 ou encore le manque de cheminements piétons sûrs et confortables.

POINTS DE COMPTAGE ROUTIER

Voies communales :

- Chemin de Lourmet
- Route du Cammas
- Chemin Rebel
- Rue du Bézinat
- Rue du stade
- Chemin Rouquet
- Chemin du Fort
- Rue des Cévennes
- Chemin Castelviel
- Route de Lapeyrouse (mairie)

Voies départementales :

- Route du Clos du Loup
- Route de Lapeyrouse (lotissements)
- Route du Moutou
- Route de Lavalette



VOS PROCHAINS RENDEZ-VOUS

Concertation

Jeudi 14 octobre

18h - 21h, à l'AlphaB

40 personnes maximum

Atelier de co-construction sur le secteur «Lapeyrouse»

Visite des lieux suivie d'un atelier de co-construction autour des enjeux d'aménagement d'un futur secteur à développer au contact du centre-bourg.

Nous parlerons des différents types de densité de construction, de liaisons douces, d'espaces verts, du maintien de l'agriculture dans la commune, des formes architecturales, du paysage.



Mardi 19 octobre 2021

18h - 21h, à l'AlphaB

40 personnes maximum

Atelier de réflexion sur les opérations de construction de logements dans les quartiers existants

Atelier de travail pour comprendre comment se décide, se conçoit et se réalise les micro-opérations de renouvellement urbain.

Nous parlerons du besoin de la commune en logements libres et sociaux, des formes architecturales des constructions (comment s'aligner ou se reculer par rapport aux maisons existantes, faut-il construire en hauteur ou à l'horizontale) et de la qualité des espaces (quel traitement de façade, comment végétaliser...).



Étapes suivantes...

Une phase de restitution sous forme de réunion publique des démarches de concertation relatives au PLU et au plan de mobilité seront organisées avant la fin de l'année.



PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN DE MOBILITÉ

COMPTE - RENDU

DES ATELIERS DE CONCERTATION



RETOUR SUR LES ATELIERS DU MOIS DE JUIN Concertation sur le PLU

La construction de ce PLU est en cours et le projet doit être arrêté début 2022 puis approuvé à l'été 2022. Une démarche de concertation avec les habitants a été engagée avec un bureau d'études, «L'usage des lieux».

Zoom sur le centre bourg Tavailler la proximité

Un objectif majeur du PLU est de recentrer le développement urbain dans une logique de proximité, au contact du centre-bourg et des équipements.

Pourquoi ? Pour encourager et faciliter les mobilités douces, à pied et en vélo, pour éviter de consommer des terres agricoles et des espaces naturels par de nouvelles constructions, pour rapprocher les habitants des équipements et des services de la commune et construire un centre-bourg vivant et dynamique. Le PLU désigne ainsi une « aire de proximité », pour accueillir les nouveaux habitants et organiser la vie de tous. Les futures constructions se réaliseront donc dans ce périmètre, avec des types de densité variés selon les secteurs, de 4 à 30 logements à l'hectare.



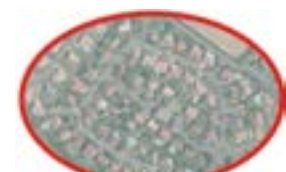
Arrêt Route de Lapeyrouse pour parler du développement du centre-bourg



Chemin piéton entre Pissebaque et le Moulin Blanc



Tissu mixte du centre ancien
densité d'environ 30 logements à l'hectare (Route d'Albi)



Maisons individuelles sous forme de lotissement
densité d'environ 10 log / hectare (Rue des Charmes)



Maisons individuelles sous forme d'urbanisation diffuse
densité d'environ 8 log / hectare (Chemin du Moulin Blanc)



Maisons individuelles sous forme d'urbanisation peu dense
densité d'environ 4 log / hectare (Chemin Rouquet)

Les balades urbaines du samedi 5 juin 2021

Elles avaient pour objectif d'échanger et comprendre ce que veut dire « l'aire de proximité » : un périmètre qui permet de définir les lieux d'accueil des nouvelles constructions et des lieux de vie de la commune.

Deux itinéraires ont été proposés : une boucle autour du Bézinat et une autour du lieudit Le Fort. Ils ont permis de d'échanger sur les sujets suivants :

- Les modèles de densité pour les constructions à venir (de 4 à 30 logements à l'hectare), où va-t-on construire et pourquoi ?
- Les déplacements : circulations, piétons, vélos, sécurité, trottoirs, personnes à mobilité réduite...
- Les services et les équipements de la centralité, ou l'ambition d'un cœur de bourg vivant.

Préservation des continuités écologiques, du cadre naturel et du paysage

Réservoirs de biodiversité et corridors écologiques à protéger

- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique Preissac
- Milieux boisés
- Milieux ouverts ou semi-ouverts
- Milieux aquatiques
- Haies et alignement d'arbres à conserver ou à renforcer
- Haies et alignement d'arbres à créer

Préserver les espaces agricoles

- Maintenir les valeurs agro-écologiques des espaces cultivés
- Espaces agricoles à valoriser

Préserver les éléments du paysage et le patrimoine

- Vues remarquables à prendre en compte
- Éléments du patrimoine bâti à préserver
- Aire de proximité, localisation préférentielle des extensions urbaines et des projets de logements sociaux
- Maîtriser l'étalement urbain en dehors de l'aire de proximité



Recentrer le développement urbain dans une logique de proximité



- Localisation préférentielle des extensions urbaines et des projets de logements sociaux
- Conforter les fonctions de centralité du centre-bourg
- Encourager et accompagner l'intensification des tissus bâtis
- Modérer l'urbanisation en périphérie du centre-bourg
- Maintenir la vocation et l'évolution des équipements spécialisés
- Préserver les grands ensembles paysagers du bourg
- Potential de développement urbain (taille des cercles proportionnelle au nombre de logements estimé)
- Équipements publics
- Commerces et services

Zoom sur les espaces naturels et agricoles Les protéger, les valoriser

Un autre objectif majeur du PLU est de valoriser les espaces naturels et agricoles de la ville qui sont nombreux, variés et à la source de l'identité et de la qualité de vie des habitants.

Les espaces verts et les espaces bleus, c'est-à-dire les champs, les bois, les haies d'arbres, les coteaux, les zones inondables, les rivières ou les cours d'eau, font le paysage de Castelmaurou. Le PLU les répertorie et propose pour chacun une façon de les valoriser ou de les protéger.



Echanges sur l'agriculture lors de la balade rurale du 12 juin 2021

Les balades rurales du samedi 12 juin 2021

L'objectif était d'échanger et de comprendre sur place la façon de faire cohabiter espaces résidentiels, naturels et agricoles sur une même commune. Deux balades ont permis de discuter des sujets suivants :

- Le paysage et la nécessité de valoriser les différentes unités paysagères contre un effet de banalisation que connaissent toutes les communes périurbaines
- L'agriculture, sa préservation et sa pérennisation vis-à-vis des menaces du développement urbain, mais aussi la façon de faire cohabiter champs agricoles et habitat
- Les limites de la ville, et les différentes manières de les marquer pour contenir l'urbanisation et protéger les espaces naturels (haies, cheminements, aménagement des lisières...)
- Les cheminements et les itinéraires de promenade et sportifs, autour de la ville, leurs circuits et leur signalétique.



Quartier du Bézinat, entre ville et campagne

Des idées à creuser !

Des idées sont nées des balades avec les habitants et les nouveaux référents de quartier.

Plus de chemins et d'itinéraires de promenade: partant de la ville et rejoignant les espaces naturels, les champs et les bois, avec une signalétique plus claire et une carte pour accompagner les promeneurs.

Des cheminements piétons inter-quartiers : un maillage de circuits piétons autour de la commune pour passer d'un quartier à un autre à pied, pour éviter les voitures. Mais à chaque secteur, son type de chemin : des petits sentiers nature, des allées larges et bien aménagées, des parcours sportifs, etc.

Des échanges entre habitants et agriculteurs : un système de médiation à inventer pour informer les habitants des jours de travail dans les champs qui peuvent générer des nuisances (poussières, bruits...), un aménagement plus systématique de haies entre les champs et les jardins, des temps de rencontres pour que les habitants des maisons comprennent et découvrent le travail des agriculteurs de Castelmaurou...

La mise en place de circuits-courts pour alimenter les restaurants scolaires.